

Les matinales des Petites villes de demain n°1

Les stratégies de mobilité locales



compte rendu

03 / 2022

À l'occasion du premier rendez-vous des Matinales des Petites villes de demain, ce sont les questions de mobilité qui ont été mises à l'honneur.

Quels sont les acteurs disposant de compétences politiques en matière de mobilité et de déplacements, comment élaborer une stratégie locale de mobilité, à quelle échelle, avec quels partenaires ? Telles sont les questions auxquelles l'agence d'urbanisme, grâce à François Péron, a apporté des éclairages à destination des chefs de projet.

Cela a été dit !

- « Il faut penser à l'ensemble de la chaîne de déplacements. C'est un vrai projet de territoire. »
- « Diagnostiquer la mobilité, c'est dépasser les idées reçues. »
- « On ne sait pas par quel bout prendre l'enjeu des mobilités. »
- « C'est difficile de mettre tout le monde autour de la table. »
- « On pense peu au potentiel de la marche. »
- « Il faut dézoomer, faire un pas de côté. »
- « Il faut avoir les idées claires sur ce qu'on veut faire. »
- « Il y aura toujours un premier ou un dernier kilomètre qui ne pourra être effectué en transport collectif. »
- « La solution est parfois multiple : covoiturage, marche, vélo... »
- « Il ne faut pas chercher à tout faire tout seul. Il y a beaucoup d'acteurs à associer au projet. »

S'y retrouver parmi les acteurs

De la LOTI à la loi Climat et résilience

Depuis la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) qui a affirmé le droit au transport et a instauré les PDU (plans de déplacements urbains, qui sont aujourd'hui remplacés par les plans de mobilité), une dizaine de textes de loi a façonné le paysage actuel des mobilités, affinant ou réorganisant notamment les compétences des différents échelons administratifs.

Plusieurs chefs de file

Les mobilités s'organisent en Gironde entre :

- La région Nouvelle-Aquitaine, pour le transport interurbain ferroviaire et routier de voyageurs (trains TER, cars) ;
- Le département de la Gironde pour les routes départementales et les aires de covoiturage ;
- Les EPCI ayant la compétence mobilité, organisateurs de transports

urbains (Bordeaux Métropole, les trois communautés d'agglomération et cinq communautés de communes) ;

- Les EPCI sans la compétence, qui ont en charge les voiries communautaires, qui sont en général les voies desservant les zones d'activités d'intérêt communautaire ;
- les communes, qui, hors métropole, ont en charge la voirie et les espaces publics.

Si le stationnement est également à la charge des communes lorsqu'il n'est pas délégué à l'EPCI, plusieurs modes n'ont pas de chef de file bien définis, comme les aménagements en faveur du vélo ou le covoiturage.

Enfin, un nouvel acteur est apparu avec la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) de 2018, le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, afin de coordonner, faciliter et façonner une mobilité durable.

Ce nouvel acteur, qui travaille avec des

comités de bassin inter-départementaux, réfléchit aujourd'hui à réformer sa gouvernance afin que les communautés de communes non compétentes en matière de mobilité puissent être associées aux réflexions qui les concernent.

Les chefs de projet PVD précisent que les PETR (pôles d'équilibre territorial et rural) sont un échelon territorial tout aussi pertinent que les intercommunalités pour discuter des questions de mobilité ; ils pourraient donc être également associés aux comités de bassin. Les PETR représentent selon eux souvent la bonne échelle pour étudier les solutions de rabattement vers les stations.

Les stratégies de mobilité métropolitaine et régionale

La nouvelle stratégie de mobilité métropolitaine a la particularité de s'ouvrir et s'articuler aux territoires girondins, notamment avec le réseau de RER métropolitain et les cars express développés par la région.

Le RER métropolitain est un plan de réorganisation et de modernisation du réseau

local, par l'optimisation des infrastructures existantes ou création de nouveaux terminus ferroviaires permettant le retournement des trains. Même s'il ne concerne qu'une trentaine de gares hors Bordeaux Métropole, ce plan bénéficiera à l'ensemble des lignes du département, ce qui permettra d'améliorer la régularité et le cadencement. L'objectif général est de baisser les temps de parcours et de favoriser le report modal de la voiture vers le train.

Les cars express ont vocation à desservir des secteurs non pourvus de gare. Ils proposent moins d'arrêts que les lignes classiques pour une plus grande vitesse commerciale, de meilleures cadences et une plus grande amplitude horaire de manière à s'ouvrir au-delà du public scolaire.

Mais, dans les tissus peu denses, force est de reconnaître qu'on ne pourra desservir tous les villages, et qu'il faudra trouver d'autres solutions, comme la marche, le vélo, le covoiturage, le tout demandant également des équipements spécifiques.

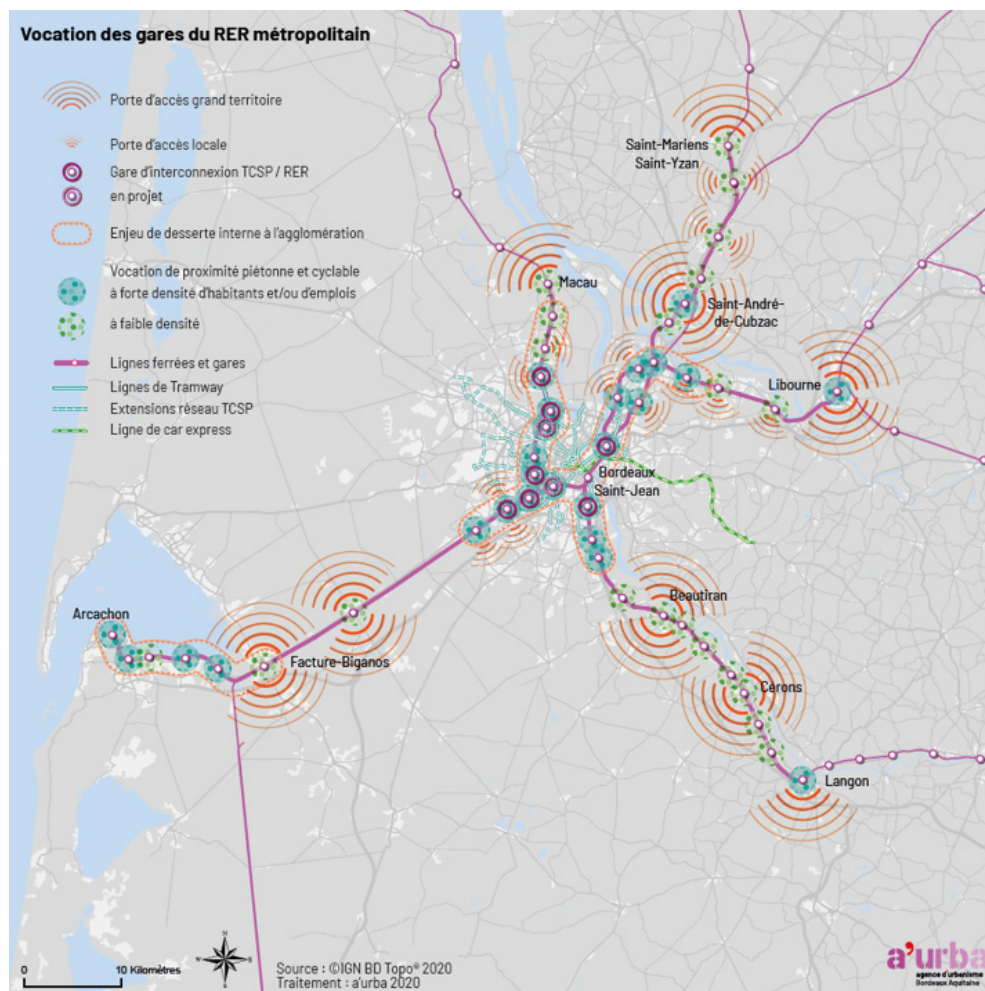
Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Créé en 2018, le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités regroupe la Région, Bordeaux Métropole, les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes ayant la compétence mobilité, les syndicats mixtes compétents.

Il a pour objet de :

- coordonner les services de transport de voyageurs organisés par ses membres ;
- mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers ;
- mettre en place une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.

Il a développé cinq comités de bassin, dont le comité Gironde et Garonne, qui sont ses organes de discussion, d'échanges et de travaux au niveau local.



Élaborer une stratégie locale de mobilité

Forger sa propre méthode

Pourquoi un territoire souhaite-t-il mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité ? C'est la première question à se poser. S'agit-il de faciliter les déplacements des résidents et/ou des actifs ? Recherche-t-on à améliorer le cadre de vie, les espaces publics ? Est-ce pour revitaliser le centre-bourg ? Souhaite-t-on avant tout décarbonner les transports ?

Les enjeux et les attendus peuvent être divers, et néanmoins multiples. Mais répondre à ces questions préalables permettra d'associer les bons partenaires et de se projeter à la bonne échelle. Les chefs de projet PVD le reconnaissent : « on ne sait pas par quel bout prendre en compte l'enjeu de mobilité ».

Ayant travaillé sur ces questions auprès de plusieurs communes, dont des Petites villes de demain, l'agence confirme qu'il n'y a pas de méthode standard pour ce type d'exercice. Mais elle est en mesure de prodiguer un certain nombre de conseils, de pistes de réflexion, de sources d'information à mobiliser.

Les étapes incontournables

La boîte à outils proposée par l'agence comprend les étapes suivantes :

- comprendre les habitudes des habitants ;
- identifier les pulsations de la communes (pics de déplacement) ;
- connaître l'usage des réseaux ;
- identifier les principaux flux et la congestion ;
- identifier le potentiel des déplacements à vélo et à pied ;

- faire le lien entre l'évolution du territoire et les problèmes de mobilité, avec l'urbanisme récent du territoire au sens large (son bassin de vie).

Pour la traduction des enjeux en projet, la stratégie qui va être construite est l'occasion de définir les actions de court terme, devant résoudre rapidement des problèmes ponctuels, et les actions de plus long terme, qui sont de l'ordre du projet urbain et qui en mobiliseront tous les outils, comme l'action foncière. Enfin, il ne faut pas oublier le fait que les actions se co-construisent nécessairement avec des partenaires ; la commune, la communauté de communes n'ont ni les moyens ni les compétences pour réaliser un projet de mobilité seules.

Ce qui ressort de cette matinale

- L'importance de connaître les stratégies supra-territoriales et celles des territoires voisins ;
- la nécessité de trouver la / les bonne(s) échelle(s) de réflexion : EPCL, bassin de vie, regroupement d'EPCL, PETR, département...
- le souhait de voir les communautés de communes, compétentes ou non en matière de mobilités, associées aux travaux et réflexions du comité de bassin Gironde Garonne du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;
- le besoin d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement des territoires, de leurs caractéristiques, des liens entre eux ;
- l'intérêt de développer une approche intégrée de la mobilité, croisant urbanisme, espaces publics, modes de vie, activité économique...

Point communication

Mises en place dans le cadre de l'animation du réseau girondin des chefs de projet du programme Petites villes de demain, les Matinales ont été imaginées comme un espace de dialogue régulier et informel à destination des chefs de projet. Elles s'appuient sur des champs d'expertise de l'agence d'urbanisme et visent à faciliter les échanges de points de vue et d'expériences afin de construire une culture commune de coopération et d'action dans les domaines qui intéressent les territoires.